RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-IR-DECLA-20-10-02/09/2019
Date de publication : 02/09/2019

IR - Obligations déclaratives - Déclaration d'ensemble

Positionnement du document dans le plan :

IR - Impôt sur le revenu
Obligations déclaratives
Titre 2 : Déclarations
Chapitre 1 : Déclaration d'ensemble

1

L'impôt sur le revenu est établi à partir de la déclaration d'ensemble des revenus.

10

Le présent chapitre est consacré :

- aux personnes tenues de souscrire une déclaration (section 1, BOI-IR-DECLA-20-10-10) ;

- au contenu de la déclaration (section 2, BOI-IR-DECLA-20-10-20).